



**CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°16-2021-031

PUBLIÉ LE 9 AVRIL 2021

# Sommaire

**Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente /**

16-2021-04-09-00003 -

AP\_SubdelegationSignatureSIT\_DDETSPP\_aux\_Cadres\_Avril2021 (2 pages)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des  
populations de la Charente

16-2021-04-09-00003

AP\_SubdelegationSignatureSIT\_DDETSPP\_aux\_C  
adres\_Avril2021

**ARRÊTÉ n° 16-2021-04-09-00003**

**portant subdélégation de signature de M. Anthony MONTAGNE,  
directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de  
la protection des populations de la Charente en faveur des cadres relevant de sa  
direction pour ce qui concerne les pouvoirs propres du DREETS en matière  
d'inspection du travail.**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et R 8122-2 ;

**Vu** le code rural et de la pêche maritime ;

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 22 mars 2021 nommant M. Anthony MONTAGNE, directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et des directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 16-2021-03-30-0001 du 30 mars 2021, portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente ;

**Vu** la décision du DREETS n° 2021-T-NA-18 du 1<sup>er</sup> avril 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Nouvelle-Aquitaine ;

**Vu** la décision du DREETS n° 2021-T-NA-19 du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail et gestion des intérimaires au sein de l'unité de contrôle de la DDETSPP de la Charente ;

**Vu** la décision du DREETS n° 2021-T-NA-43 du 7 avril 2021 portant délégation de signature à M. Anthony MONTAGNE, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations relative aux pouvoirs propres du DREETS en matière d'inspection du travail ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente :

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>:** M. Anthony MONTAGNE, directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente, donne délégation de signature à Mme Pascale ROUSSELY-LAFOURCADE, directrice adjointe du travail, responsable de service Système d'Inspection du Travail et responsable de l'unité de contrôle, pour signer, en son nom, tous les actes et décisions se rapportant à l'article 1 de la décision n° 2021-T-NA-43 du 7 avril 2021.

**Article 2 :** En cas d'empêchement simultané de M. Anthony MONTAGNE et de Mme Pascale ROUSSELY-LAFOURCADE, subdélégation est donnée à :

- Mme Sylvie RAUD, inspectrice du travail,
- M. Alban CHANSON, inspecteur du travail.

à l'exception des actes et décisions se rapportant aux transactions pénales en droit du travail.

**Article 3 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 16-2021-04-02-00001 du 2 avril 2021.

**Article 4 :** Les actes signés au titre de la présente subdélégation comporteront la mention :  
Pour le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine et par subdélégation,  
(suivi de la fonction et du nom du bénéficiaire)

et seront adressés sous le timbre suivant :



**Direction départementale  
de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations  
de la Charente**

**Article 5 :** Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente ainsi que les agents précités sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, communiqué au directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente.

Angoulême, le 9 avril 2021

Pour le directeur régional de  
l'économie, de l'emploi, du travail  
et des solidarités de Nouvelle-  
Aquitaine et par délégation,

Le directeur départemental

Anthony MONTAGNE

Cité administrative – Bâtiment A  
4 rue Raymond Poincaré  
BP 71016 – 16001 ANGOULÊME cedex